L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 15 MARS.

FEUILLETON.

Commencé le 10 Février.

LE DÉMON
—DES—
MONTCHEVREUIL.

—PAR—
M. DE LESCURE.

(Suite.)

On ne s'étonnera pas davantage de le voir, à l'image subite de Renée de Pierrefort, traversant son imagination et lui rappelant sa commission pieuse, un peu trop négligée, fouiller d'une main fiévreuse, dans le tiroir aux écrins, aux montres, aux épingles, petit trésor des hochets de sa fatuité.

Il y cherchait l'écrin marqué au chiffre et aux armes des Pierrefort. Il l'y trouva, mais vide. Il ouvrit le sien, celui marqué à son chiffre. Celui-là contenait bien sa croix. Montchevreuil, malgré son cynisme, blêmit affreusement.

Que s'était-il donc passé? Oh! mon Dieu! rien que de bien simple. Il s'était passé que le matin du 31 mars, en se préparant, de très bonne heure, fort pressé, préoccupé, fiévreux, à aller figurer sur les boulevards en tête des manifestations royalistes dont nous avons raconté les exploits, une idée, qu'on peut dire infernale, avait traversé ce cerveau enivré d'ambition et de haine. Il avait résolu d'accomplir d'une façon tout à fait originale, excentrique, impérieuse, sa démonstration, en attachant au cou de l'honneur à la queue de son cheval.

Dans la trouble involontaire d'un pareil dessein et la distraction qu'exigeait la survenue d'un ami, entrant à ce moment même dans la chambre sans se faire annoncer, il avait bouscoulé ses écrins, et pris la croix renfermée dans le premier qui s'était entr'ouvert sous son pouce, rejetant en arrière son couvercle et l'indication du propriétaire. Il avait donc, sans le savoir, violé un dépôt, abusé d'une relique. Il avait pris, pour la souiller d'une profanation infâme, la croix du comte de Pierrefort, que lui avait donnée Renée, en croyant prendre la sienne.

C'est cette croix, marquée sans doute de quelque signe indéchiffrable, et que l'œil d'une dame reconnaîtrait entre mille, que Jacques de Candéac avait remise quelque temps après des chevaux, place Vendôme, en provoquant son insulteur. C'est cette croix qu'il n'avait pu reconnaître comme relique et qu'il venait comme symbole, qu'il avait remise, avant son duel, à des amis chargés de continuer, s'il y succombait, sa mission expiatoire.

C'est cette croix, que, depuis le 31 mars, se passaient religieusement les champions de son choix, dont quatre l'avaient déjà, victimes de cette noble cause, pressée contre leur cœur et essuyé autée de leur sang.

C'est cette croix, qu'averti par une sorte de pressentiment, il avait voulu reprendre dans la main crispée de M. de Montjourdain.

C'est cette croix que Renée attendait et qu'il ne pouvait lui rendre qu'en la conquérant sur le dernier de ses défenseurs. En attendant, il pouvait être tué sans avoir pu réparer cette spoliation involontaire. Et s'il survivait, s'il continuait à jouir de cette invulnérabilité insolente dont la fortune du duel, aveugle comme celle du jeu, lui prodiguait la chance, comment oser se représenter devant Renée, précisément au moment où il lui semblait l'aimer?

L'acre amertume de ces réflexions ne fut pas adoucie par une missive que Montchevreuil, qui n'avait pas naturellement songé à l'acheter, reçut précisément quand, au lieu de dissiper ses inquiétudes, elle ne pouvait que les accroître.

La lettre était de Mme de Pierrefort. Elle ne contenait une autre sous son enveloppe pliée, au sceau intact, et avait pour unique but, au moins en apparence, de restituer sans retardre l'occasion d'une visite qui pouvait tarder, à son auteur, cette épître qu'il avait laissé tomber de sa poche, par mégarde, et dans la possession de laquelle il pouvait être bien aise de rentrer.

Mme de Pierrefort ajoutait qu'une indisposition subite de Renée, assez grave au premier abord, mais qui semblait devoir céder rapidement à son soins, lui faisait une obligation de faire agréer à M. de Montchevreuil ses excuses et ses regrets de ne pouvoir le recevoir d'ici à quelques jours, obligé qu'elle était de se consacrer entièrement à ses devoirs maternels.

Voilà ce que disait la lettre de Mme de Pierrefort.

Voici maintenant ce qu'elle ne disait pas.

Renée nous le savons, avait été en proie, en lisant sur la souscription de la lettre perdue par M. de Montchevreuil, le nom et l'adresse de la marquise de Sainte Méthore, à cette lutte de sentiments violents et contradictoires qu'un peut appeler un tumulte intérieur.

Sa mère, Mme de Pierrefort, qui n'avait pas la clairvoyance que donne la méfiance, avait, au contraire, attribué à peu d'importance à cet incident, qu'en quittant la chambre de sa fille, après l'avoir tendrement embrassée et en être retirée dans la sienne, elle crut, pour y prendre le repos accoutumé, elle avait laissé la lettre sur la cheminée, où elle l'avait déposée en entrant.

Renée, demeurée seule, put s'abandonner sans contrainte à son émotion et chercher à démêler l'écheveau confus de ses sentiments.

Elle se regarda à la glace machinalement, tout en dénouant ses cheveux noirs qui retombaient en cascade sur sa blanche robe de nuit. Son visage était assez pâle que son vêtement, le sucre de la lèvre perlait à ses tempes.

Elle se jeta alors à genoux sur son prie-Dieu. Mais elle ne trouva pas une parole dans son âme distraite pour cette conversation avec notre Père qui est aux cieux, conversation la veille encore si apaisante, si confiante, d'une ineffable si pleine, si entière, que ses lèvres avaient peine à suivre le cours de sa pensée.

Elle se releva, mécontente, humiliée de ce vain effort pour trouver la source de la prière, subitement tarie.

Ses yeux s'arrêtèrent sur la lettre maudite posée sous la lumière ondoyante d'un flambeau, avec son immobilité provocatrice, son mystère irritant, son amorphisme dont chaque mot aiguillonnait d'une curiosité poignante son esprit troublé.

Elle mit la main sur la lettre avec une sorte de décision désespérée, puis la retira aussitôt comme si ce papier eut été un fer rouge qui l'eut brûlée, et elle recula devant la mauvaise action qu'elle allait commettre.

Son cœur battait à se rompre. Une sorte d'obsession, de fascination s'était emparée d'elle. Alors, entre le sentiment qui pousse à violer un secret dont la connaissance pouvait avoir tant d'importance pour elle, et le sentiment qui la détournait d'une coupable indiscrétion, se livra dans sa conscience ce combat aux insinuantes arguties, aux subtiles casuistiques dont les âmes naïves connaissent les douloureuses violentes.

Elle le fit encore un moment en s'armant de ce dédain vague, de cette indifférence factice, remède passager qui n'endort un instant la blessure que pour la mieux envenimer.

—Que me fait, après tout, cette lettre? se dit-elle d'abord Renée: que m'importent les affaires de M. de Montchevreuil? De quel intérêt peut il être pour moi de savoir le lieu où cette marquise napolitaine joue dans sa vie? M. de Montchevreuil n'a de comptes à rendre à personne, du moins il ne m'en doit aucun. Il est libre, puisqu'il est convenu que les faiseurs qu'il m'a débitées font partie de la politesse courante et n'engagent pas.

Un mélancolique sourire erra sur les lèvres de la jeune fille.

Alors une seconde voix, celle-là grave, sévère, irritée, se fit entendre en elle, répétant brusquement la première, et imposant silence à ces vaines consolations de l'amour-propre cherchant à convaincre le cœur qu'il souffre, qu'il est inattaquable, et à faire démontrer que la blessure qui saigne est une illusion.

—Pas d'échappatoires, pas de faux-fuyants, se dit-elle encore Renée. Non, ma lettre m'est pour moi, M. de Montchevreuil ne m'est pas indifférent. Non, je ne l'ai ni vu ni entendu impunément pour mon repos. Non, il n'est pas libre, puisque je ne le suis pas. Car je sens que je l'aime, et tout ce qu'il m'a dit m'autorisait à croire à la réciprocité. Mais s'ors de deux choses l'une: ou cette lettre est insignifiante, et il est également sans conséquence de l'ouvrir: ou elle est de nature à me dessiller les yeux, à tuer dans son germe une confiance imprudente, à me guérir, au prix d'un peu de souffrance, d'une passion destinée à faire le malheur de ma vie, si je la laisse s'enraciner.

Il sera bien temps de pleurer quand je serai malade! Aujourd'hui, un hasard providentiel me met dans les mains un témoignage d'autant plus sincère qu'il ne croit pas en être un; et j'hésiterais à profiter de ce secours, si opportun, à m'éclairer de cette lumière décisive. Allons donc! il n'y a plus lieu de ménagements à garder, de discrétion à observer. J'ai le droit, j'ai le devoir d'ouvrir cette lettre, qui n'est pas un dépôt, qu'un hasard a mise entre mes mains, comme j'ai le droit, j'ai le devoir de me sauver d'un grand danger au moment d'y tomber.

Et Renée, pour la seconde fois, saisit la lettre.

Au moment de briser le cachet, elle hésita encore:

—Non, lui répétait à l'oreille une autre voix à la fois plaintive et indignée, non, fille de noble race, élevée dans le culte des nobles pudeurs, non, tu ne feras pas cela. Tu ne mentirai pas pour éraniter la mensonge, tu ne trahiras point, par crainte de la trahison. Défends-toi, mais loyalement. Préserve-toi, mais honnêtement. Il n'est ni loyal, ni honnête d'abuser du secret, de violer ce qu'il y a de plus sacré, de plus désarmé, et par cela même de plus respectable, de plus sacré, une lettre fermée. Briser le sceau d'une lettre, ce n'est pas se priver d'une arme, c'est... [illegible] Non, non, c'est une lâcheté, c'est... [illegible]

Elle se jeta... [illegible] qu'elle allait commettre une faute, qu'elle l'arrêtait à temps, d'un de ces coups secs de la volonté exaspérée qui ébranlent la machine d'où s'échappe parfois mortelle, qui jette à la mer les rênes rompues de la vie.

L'effort qu'elle fit en replaçant sur la cheminée la lettre intacte, fatal, en effet, que sous ne plus la voir, Renée ferma les yeux et qu'elle ne les rouvrit pas. Saisie d'une défaillance subite, qu'elle à cette suspension momentanée du ressort vital qu'on nomme la syncope, elle s'affaissa lourdement sur le parquet, où elle demeura privée de sentiment.

Sa mère accourue au bruit; lui prodigua, avec une sagacité, la réunion, la remorte à force d'aide dans l'alcôve [illegible] dont elle ne se relevait pas. Elle [illegible] de danger pour le reste [illegible] grand. L'abscesse de l'homme [illegible] elle est épée. Elle [illegible] ravage [illegible] d'une jeune fille passionnée, que sa présence....

Le lendemain (c'était le 6 avril), vers quatre heures de l'après midi, Armand de Montchevreuil se dirigeait, à pied, le rouleau de papiers sous le bras, une [illegible] de lilas blanc (hâté dans la serre-chaude et payé à prix d'or) à la boutonnière, vers le petit hôtel de la rue Miromesnil.

Il venait rendre ses comptes à l'abbé de Saint-Hélion et au comte d'Herbault, ainsi qu'il l'avait promis. Car ce qu'il promettait il le tenait, coûte que coûte, il faut lui rendre cette justice.

Et il lui en coûtait beaucoup de venir avouer ses fautes, et, ce qu'il y a de pire, ses échecs. Car on peut bien, avec son caractère, s'énorgueillir d'une faute heureuse. Mais il n'y a pas moyen de s'être pas humilié d'un échec.

Il marchait donc soucieux, étonné de n'avoir pas rencontré son crémpolier d'honneur du jour, le capitaine Moncrif, partagé entre les sentiments contradictoires qui lui faisaient tour à tour regretter cet obstacle, ou s'applaudir d'en être, cette fois, exempt.

La journée était belle. Le printemps précoce avait attiré plus tôt que de coutume les hirondelles qui pirouettaient et voletaient sur les toits, affairées comme des oiseaux qui emménagent et épousettent de l'aile le nid demeuré vide en leur absence, l'aigle des corniches ou sous la nervure des pignons.

La guérison de Jacques avait marché à si grands pas, qu'il avait atteint, en six jours, les frontières de la convalescence. Il est des blessures effrayantes d'aspect qui, bien soignées, se ferment aussi vite qu'une égratignure. Il en est d'autres, insignifiantes en apparence, qui s'enveniment et s'aggravent avec la même rapidité. Le corps humain a de ces surprises.

En le trouvant en si bonne voie, l'abbé de Saint-Hélion avait fait lever son malade. L'abbé n'aimait pas le lit. Il disait qu'il est aussi nuisible quand il est inutile, qu'il est salutaire quand il est nécessaire. En général, selon lui, le lit est la moitié de la maladie. Elle y trouve ses aises, s'y étend à son loisir sur le patient inerte, en prend possession. L'homme debout est toujours à de mi sauvé.

Jacques, par ordre de l'abbé, avait donc commencé à manger et commencé à marcher. Il avait fait d'abord quelques pas dans sa chambre, au bras de Bouffard ou de dame Brigitte. A trois heures, il avait reçu de bonnes nouvelles de sa mère et de sa sœur, dont l'indisposition lui avait été soigneusement cachée. Il avait fait répondre qu'il allait de mieux en mieux, si bien soutenu qu'il était tenté de regretter, d'un côté, que sa guérison allât si vite, tandis que de l'autre, il en trouvait, au contraire, les progrès trop lents à son gré.

Sans inquiétude sur les siens, délivré du remords qui le tourmentait, avait que l'ingénieuse sollicitude de l'abbé lui eût été, comme nous l'avons vu, ce poi la de moins sur la conscience, de bonne humeur, rassérénée, souriant d'un sourire encore rêveur, mais déjà tiède comme celui du ciel, Jacques se laissait aller à ce plaisir de vivre, si doux à ceux qui ont failli le perdre, si goûtant l'intime volupté de cette renaissance du corps, de ce renouveau de l'âme, qui attendrit les natures les plus austères, qui pare tout, aux yeux du convalescent, de sa poésie et de son enchantement.

(A continuer.)

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer NEW CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Retour: il quittera Mandeville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se relèra, à chaque voyage, avec le steamer Kelly, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" reçoit le frêt, à chaque voyage, au Fort Magnolia, près du Bassin.

Des vagues au lacs: Matin que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps en les bassins.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
Bassin— Au No 20 de la rue de l'Union.

Le debut de la ligne, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les de l'embouchure intermédiaires.
Le bateau à vapeur,
NATCHEZ,
T. P. Leathes, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.
Se rendant à Vicksburg à la ligne Parlon pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
MAY & WORK, Rue Commune et
MILLER & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations le Chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. R. BROCKETT, Agent.
Bassin— Au No 34 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Rabid, Warp, et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BARY ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS
Bureau— No 31 de la Commerciale Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Loubet-store, Baton Rouge, Pleasant et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Gibbons, capitaine, J. H. Mosop, commis, ne'ra comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 52 Gravier.
LORD & MCPLAKE, 48 Camp.
Oct 27

Paquebot de la Nouvelle-Orléans de la côte et de Baton Rouge.
Deux voyages par semaine.
JOURS de départ tous les MERCREDIS midi, à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à onze heures. Le bateau à vapeur,
ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
J. McELROY, Commis.
Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No 41 Esplanade.
10 Nov—

Paquebot de la côte jusqu'à Thibodaux.
Deux fois par semaine.
HENRY CREE,
J. P. AUCOIN, Capitaine
H. H. LANDRY, Commis
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.
Retour: Il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.
Le TRIX prendra du frêt pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
H. RIVET,
165 rue Decatur, près St. Louis.

Etat de Situation
—DE LA—
BANQUE NATIONALE D'ETAT
A la Nile-Orléans, à la clôture des affaires, le 31 octobre 1877.

ACTIF:

Prêts à échéance	$1,204,146 14
Prêts sur demande	189,146 6
Bons des Etats-Unis	20 000
Autres Bons et nantissements	34,238 11
Change américain et étranger	254,190 78
Propriété foncière	161,048 25
Dépenses courantes et taxes payées	27,088 8
Cinq pour cent, fonds de rachat	2,250 00
Papier monnaie	$264,760 00
Espèces	41,000 00
Chèques sur les autres banques	218,395 21—824 140 56
Total	2,491,988 01

PASSIF:

Actions	$250,000 0
Excédant de fonds	15,000
Autres profits non divisés	36,316
Circulation	46,000
Dividendes non payés	3,871 40
Dû à des banques	1,126,307 9
Dû à des banques étrangères et des banquiers	117,762 56—1,244,069 65
Total	$2,491,988

CHAS. L. C. DUFUY, Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce trente sixième jour d'octobre 1877.
THEO. GUTOI, Notaire

Pour copie conforme:
JOHN B. LAFITTE,
S. HEINSHEIMER,
H. H. BOYD,
Directeurs.
Nov 1—W.

CETTE HUILE EST LA PLUS APPROUVÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS
HUILE DE FOIE DE MORUE
PAR ÉXCELLENCE
Supériorité reconnue
Seule Médaille d'Honneur
MÉDAILLE D'ARGENT
Pharmacien, Rue Bonaparte, Paris
Et chez les principaux Pharmaciens, Droguistes et Epiciers.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
à la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 9 Avril 1878,
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
DE LA LOTERIE A $2.
CLASSE D.

GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110 400!

La tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINEE DU
Mardi, 9 Avril 1878,
—A LA—
NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10 000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro sur lequel sera gagné le lot de $30,000 soit | 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités précédant le numéro sur lequel sera gagné le lot de $30,000 soit | 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités suivant le numéro sur lequel sera gagné le lot de $30,000 soit | 900
1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692,
New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS
QU'AU GRAND TIRAGE DU
9 AVRIL 1878,
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, capable, vifs et intéressants de travailler.

Propositions satisfaisantes sont adressées et seront, invariablement, accompagnées des demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président,
Nouvelle-Orléans, Lne.

NOUVELLES LETTRES SERIES DISTINCTES POUR CHAQUE TIRAGE.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Actuellement dans une Corporation
SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 17 septembre 1877.

Conformément à l'article 12 de ses chartes, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1877.

PASSIF.

Reçu pour primes d'ancienne	$111,326 23
Reçu pour primes de rivière	22,420 00
Reçu pour primes de mer	19,024 00
Primes non expirées le 31 août 1876	63,000 00
	$215,770 23
A déduire:	
Primes non expirées le 31 août 1877	63,000 00
Primes remboursées	1,371 25
	64,371 25
Montant net des primes	$151,399

Pertes payées:

Pertes sur la ter	$88,132 37
Pertes sur les rivières	12,000
Pertes sur mer	1,000 70
Pertes sur compte tiers	1,000 00
Réassurances	14,000 00
Réduction (rebate) de 10 pour cent	1,577 00
Taxes et licences	4,000 00
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	10,327 10
Profits et Pertes	4,402 77
	61,408 03
Un moins—Intérêts	12,000 00
Bénéfice net	89,991 37

ACTIF:

Billets à recevoir pour primes en pour cent	242,000 00
En caisse	12,017 37
Primes en voie de recouvrement	12,000 00
Placé en actions de banques	
Cautionnements des cour et comptes, taxes, etc	
	254,000 00
En moins—la balance des valeurs	12,000 00—12,000 00
Propriétés immobilières	2,000 0
Billets pour actions non payées	100,000 00
Total	$356,017 37

On qui précède est une exacte balance des livres de la compagnie.

LEON D. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

State de la Louisiane,
Ville de la Nile-Orléans, }
Ce, soussigné, parfaitement lui, notaire public, ce 17 septembre 1877.
HAN GRIMA, Notaire public.

Les Directeurs ont, à une réunion spéciale convoquée, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dits actions nominales: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 10 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en général porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater de LUNDI, 15 octobre 1877.

Les directeurs ont résolu de mettre de côté, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,000 pour le contrat.

DIRECTEURS.

A. J. Allen,	C. P. Matthews,
C. D. Aiken,	David Meades,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Brandtman,	E. S. Mullen,
W. T. Richmond,	John Myers,
R. B. Raleigh,	Edward Mills,
Robert Boyd,	M. Hohen,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Gemmil,
J. H. Campbell,	W. R. Thompson,
W. L. Crutcher,	Frederick Wing,
Temple R. Cross,	G. W. Wood,
Benjamin Garrow,	T. R. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson Prvt.

Combine cette semaine
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company,
27 ..... Rue Carondelet 27

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient ici-et suivant des affaires de la compagnie pour l'année finale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:

Sur risques d'ancienne	$[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	[illegible]
Primes non expirées, 1877	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]

Pertes payées, savoir:

Sur risques d'ancienne	[illegible]
" " de rivières	[illegible]
" " de mer	[illegible]
Réassurance	[illegible]
Réduction (rebate) de 10 pour cent	[illegible]
Taxes et licences	[illegible]
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	[illegible]
Profits et Pertes	[illegible]
Un moins—Intérêts	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF:

Billets à recevoir pour primes en pour cent	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Placé en actions de banques	
Cautionnements des cour et comptes courants, taxes, etc	
En moins—la balance des valeurs	[illegible]
Propriétés immobilières	[illegible]
Billets pour actions non payées	[illegible]
Total	[illegible]

On qui précède est une exacte balance des livres de la compagnie.

[illegible]

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

State de la Louisiane,
Ville de la Nile-Orléans, }
Ce, soussigné, parfaitement lui, notaire public, ce 17 septembre 1877.
HAN GRIMA, Notaire public.

Les Directeurs ont, à une réunion spéciale convoquée, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dits actions nominales: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 10 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en général porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater de LUNDI, 15 octobre 1877.

Les directeurs ont résolu de mettre de côté, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,000 pour le contrat.

DIRECTEURS.

A. J. Allen,	C. P. Matthews,
C. D. Aiken,	David Meades,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Brandtman,	E. S. Mullen,
W. T. Richmond,	John Myers,
R. B. Raleigh,	Edward Mills,
Robert Boyd,	M. Hohen,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Gemmil,
J. H. Campbell,	W. R. Thompson,
W. L. Crutcher,	Frederick Wing,
Temple R. Cross,	G. W. Wood,
Benjamin Garrow,	T. R. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson Prvt.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne partiront pour le continent (escales prévues de Cherbourg) les départs) partiront de la jetée n. 2 de la rivière du Nord, au bas de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 14 mars
CANADA, Frangeul, mercredi, 3 avril
PERSIRE, Dumé, mercredi, 17 avril.

Prix du passage (en or) pour le Havre:
Première cabine (vin compris) ..... $[illegible]
Deuxième " " ..... [illegible]
Troisième " " ..... [illegible]

SELON ALORS EN REMOUS VALAIS SUR AV. aux prix suivants:
Première cabine ..... $[illegible]
Deuxième " ..... [illegible]
Troisième " ..... [illegible]

Passage d'Entrepont avec nourriture, [illegible] compris, compris vin, liqueur et [illegible] Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots partiront d'une amélioration [illegible] par le management d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Corner, No 15.
Nouvelle-Orléans.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Transatlantiques New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
SHICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
RUTGERS,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
R. V. Gager, commandant,
partira de son wharf, au pied de la rue Tremé, JEUDI, 21 mars, à 6 h. A. M.

L'assurance sur marchandises est payée pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ..... $[illegible]
Intermédiaire ..... $[illegible]
Retour ..... $[illegible]

Cette ligne prend du fret et signe les connaissements pour LIVERPOOL, HAVRE et le Havre.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
[illegible] Rue Chemillée, No 4.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS RIVER SEINE DE LA BELLE-GELEARE, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Le steamer de LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord représentant les navires [illegible] Frankfort ..... 27 Nov.
Hermann ..... 28 mars
Mainz ..... 25 juin

Qui ensuite, tout après, en venant du, en HAVRE et à la Havane et, de Havre, en Havre, à la Havane et Nile-Orléans.

PRIX DU PASSAGE:

En Sol-or, [illegible] ..... $[illegible]
De la Nile-Orléans à la Havane:
Chambre ..... $[illegible]
De la Nile-Orléans à Havre, Hôtel et Boisson:
Chambre ..... $[illegible]
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre ..... $[illegible]

Pour les enfants accompagnés de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants accompagnés de 1 an, gratis.

EXCURSION
A l'Exposition de Paris.

RÉDUCTION DE PRIX.

Pour chambres de 1re classe seulement.

De la Nile-Orléans à Paris et retour à la Nile-Orléans, par un steamer de cette ligne,
$[illegible] en or.

De la Nile-Orléans à Paris, et retour à New-York, par un steamer de cette ligne,
$[illegible] en or.

De la Nile-Orléans à Paris et retour à Baltimore, par un steamer de cette ligne,
$[illegible] en or.

Les billets pour le passage de $[illegible] en or (Baltimore) ne seront bons que jusqu'au 31 août 1878.

La compagnie se réserve le droit de changer les routes [illegible] sans avis, lorsque les [illegible] et les prix de passage.

Les compagnies [illegible] des lignes de Brême, Southampton et le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
No 62 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de l'Ouest.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le train [illegible] et PEARLIS BELLE partira de la table de la rue Bienville, à cinq heures et trente minutes du matin, pour [illegible] transportant les passagers qui se rendent dans les villes de Gonzales et de Donaldsonville et du Texas. Le [illegible] Nouvelle-Orléans à [illegible] et [illegible] Nouvelle-Orléans à [illegible] Le bateau qui se rend à Donaldsonville partira d'une heure de Donaldsonville le dimanche partira d'une heure de Donaldsonville le dimanche partira d'une heure de Donaldsonville le dimanche